

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D39
au territoire de la commune de ETAING
TRAVAUX
pose de canalisations d'assainissement
Section hors agglomération
du 08 novembre 2023 au 14 juin 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 31/07/2023, par laquelle l'Entreprise NOREADE, fait connaître le déroulement des travaux de pose de canalisations d'assainissement, le 08 novembre 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de pose de canalisations d'assainissement, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D39 du PR 4+1170 au PR 5+250, hors agglomération, du 08 novembre 2023 au 14 juin 2024 et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Mesdames et Messieurs les Maires des communes de ETAING, SAILLY EN OSTREVENT, TORTEQUESNE, LECLUSE, RECOURT, DURY, HAUCOURT et ETERPIGNY,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS, VITRY EN ARTOIS et ARLEUX,

Considérant l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 23/12/2022, relatif à la police de circulation sur les voies classées à Grande Circulation,

***** ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D39 du PR 4+1170 au PR 5+250, hors agglomération, sur le territoire de la commune de ETAING, du 08 novembre 2023 au 14 juin 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par :

1ère DEVIATION par les routes départementales D39, D43, D956, D939 et D9 au territoire des communes de ETAING, SAILLY EN OSTREVENT, TORTEQUESNE, LECLUSE, RECOURT, DURY, HAUCOURT et ETERPIGNY,

ET 2ème DEVIATION SELON AVANCEMENT DES TRAVAUX :

par les routes départementales D39 et D9E6 au territoire des communes de RECOURT, ETAING et DURY

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

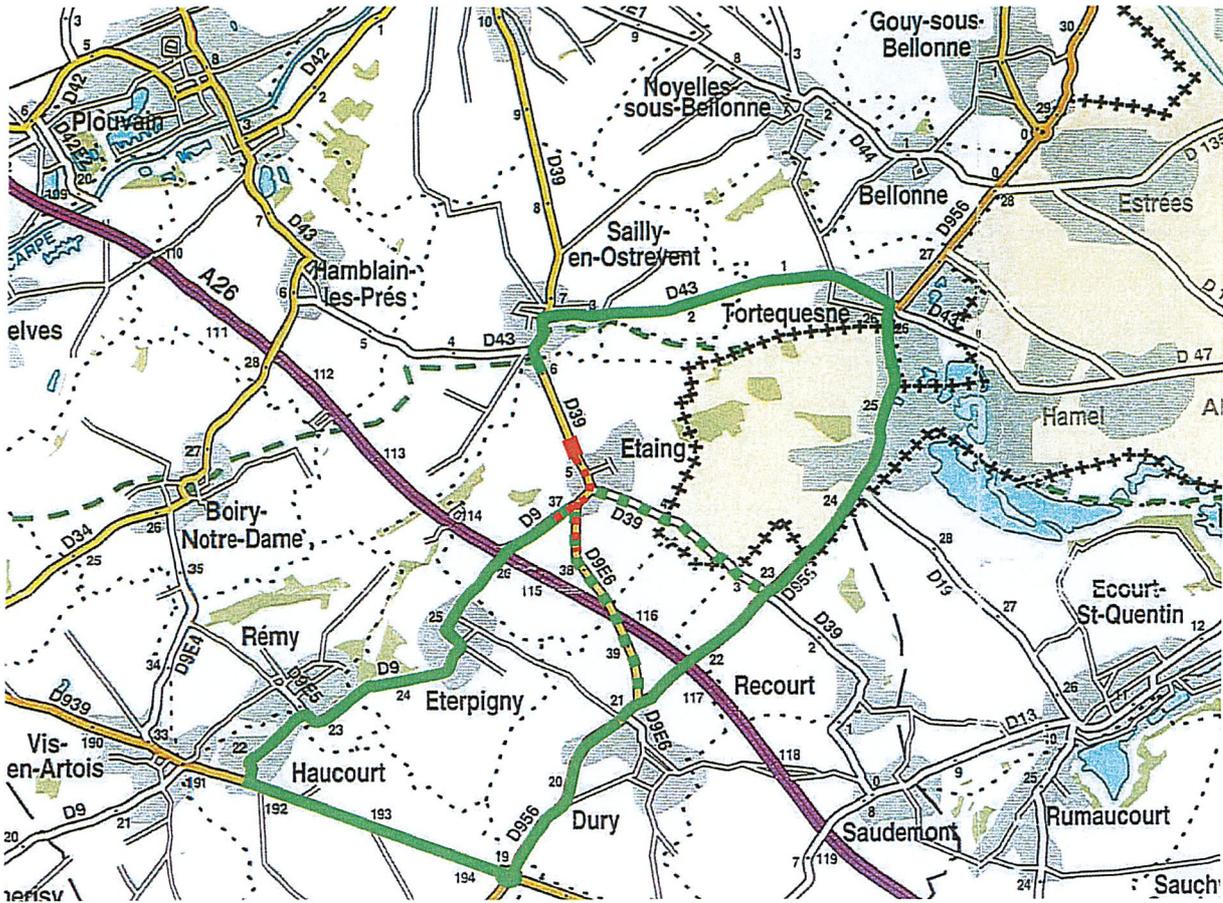
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **07 NOV. 2023**

Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Laurent REGNIER



- Route Barrée
- Déviation
- Déviation selon avancement des travaux

CER : Vitry en Artois

RD	Commune (s)	PR début	PR fin	Hors agglo	En agglo	R
39	Etaing	4+1170	5+250	x		I
Déviation						
39, 43,956,939,9	Etaing, Sully en O, Torquesne, Lécuse (Nord 59), Récourt, Dury, Haucourt, Eterpigny			x	x	D
Déviation selon avancement des travaux						
39, 9E6	Récourt, Etaing, Dury			x	x	D

